

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la prise de position de Telesuisse concernant la révision de l'ORTV. Comme nous l'a dit le VSP, vous vous êtes gentiment proposé pour nous soutenir auprès de l'administration fédérale. Un grand merci pour votre aide.

Pour information, la prise de position n'est pas encore partie, je vais l'envoyer lundi prochain vraisemblablement, voilà pourquoi je vous prie de bien vouloir la traiter de manière confidentielle. Je vous informe dès que le document est à la poste.

Concernant le contenu, comme il est en allemand, je vous résume les deux points que nous avons soulevés :

1. Concernant l'art. 39 al. 1 Projet-ORTV : Telesuisse salue l'abaissement général du taux de financement propre à 30% pour les raisons nommées par l'OFCOM (taux de 50% est excessif compte tenu des coûts élevés de production et de la baisse du marché publicitaire dû à la crise économique de 2009). Telesuisse ajoute ensuite qu'avec cet ajustement, la différence de traitement avec la SSR est diminuée, ce qui est positif. Finalement, Telesuisse mentionne quand-même la communication déplorable de l'OFCOM qui est reprise par la presse disant par exemple que «les chaînes reçoivent plus d'argent » et finit par dire que les membres s'attendent à ce que le DETEC réexamine la quote-part de la redevance des diffuseurs en 2013, comme il est dit dans l'art. 39 al. 2 ORTV.
2. Concernant l'art. 54 al. 1 bis Projet-ORTV : Telesuisse admet et salue la promotion de la numérisation ainsi que la marche à suivre, à savoir « en créant les bases pour une sortie programmée de la technologie analogique ». Telesuisse rend attentif au fait que le rapport explicatif de l'OFCOM dit justement qu'un canal analogique en moins libère dix canaux numériques. Le passage de la SSR à la HD en reprend par contre beaucoup et que Telesuisse espère que quand ses membres auront les moyens de diffuser en HD, la même largeur de bande qui sera réservée aux programmes de la SSR, le sera aussi pour ses membres. Telesuisse demande aussi que les programmes TV régionaux soient les derniers, avec ceux de la SSR de la région linguistique concernée, à disparaître de l'obligation analogique, pour assurer la pleine couverture jusqu'à la généralisation totale des récepteurs digitaux. Finalement, Telesuisse rappelle que nous avons soumis le 30 avril 2011 un document commun «Teilrevision RTVG : Inputs, Anträge und Bemerkungen der Verbände Telesuisse, VSP, RRR und CH-Medien » qui suggère un certain nombre de modifications de la loi, qui vont au-delà des quelques modifications proposées maintenant pour l'Ordonnance, et qui en particulier demandent la levée de la limite actuelle aux zones de concession, ce qui nous semble aller de pair avec l'augmentation des possibilités de diffusion assurées par la digitalisation.

Si vous avez des questions concernant le contenu de notre prise de position, n'hésitez pas à me contacter.

Meilleures salutations.

Sabrina Carron